



A l'attention de Madame Françoise Moulin-Civil
En charge de la mission d'appui dédiée à la rentrée 2021.

Objet : contribution de la FSU à votre mission (Snesup-FSU, Snasub-FSU, Snep-FSU)

Madame,

Dans le cadre de votre mission concernant la rentrée 2021 dans l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, nous vous adressons la contribution des organisations de la FSU citées ci-dessus (les éléments ont été évoqués à l'oral lors de notre rencontre multilatérale) pour répondre aux urgences de la situation pour la rentrée 2021 avec l'objectif partagé de réussite et d'intégration pour tous les étudiant-es.

Nous avons depuis longtemps alerté sur les différents effets négatifs créés par la situation sanitaire et qui n'ont fait qu'accentuer le contexte très dégradé depuis des années de l'ESRI en termes d'encadrement et d'espaces, encore amplifié par la démographie positive étudiante (il manque l'équivalent d'au moins trois universités de taille moyenne en France avec ses moyens).

Pour nous, il faut :

***des travaux pour adapter les locaux :** aération, purification de l'air, mesure des taux de CO2, réaménagement des espaces et des locaux => quel bilan pouvez-vous faire de ces travaux? A notre connaissance, ils n'ont pratiquement pas (voire pas du tout) été effectués alors que cela est demandé depuis plus d'un an et que c'est une nécessité reconnue par tous. Pourquoi? Qu'est-ce qui est envisagé?

***revenir d'urgence au présentiel**

Nous avons besoin d'une affirmation claire concernant la rentrée. Elle doit se dérouler 100% en présentiel, même si les scénarios alternatifs en cas de poursuite de la pandémie doivent être également pensés. L'épisode, qui nous l'espérons se terminera, a détruit les collectifs de travail, a abouti au repli sur soi de nombreux collègues qui désormais rechignent à revenir sur site, et laissé beaucoup d'étudiants sur le chemin. Trop d'études ont montré les conséquences dramatiques sur les étudiants et les personnels et nous sommes très inquiets de voir parfois le recours à l'enseignement hybride ou à distance affiché comme une solution d'avenir. Il faut de la part du MESRI une position ferme sur le sujet : la rentrée doit se faire entièrement en présentiel et le cours sur site doit rester la norme.

***augmenter la dépense / étudiant en baisse constante (depuis 6 ans)**

Financer une place supplémentaire à hauteur de 2000 euros en licence et 3500 euros en master est loin du compte quand on sait qu'un étudiant coûte en moyenne 9000 euros. Faut-

il rappeler que la dépense de l'Etat par étudiant ne cesse de diminuer? Quelle explication à cela?

(cf note SIES / AEF du 18 mai

"En 2019, la France a consacré 32,6 milliards d'euros pour l'enseignement supérieur, soit 1,3 % du PIB", précise une note d'information de la Depp publiée le 18 mai 2021. Le coût moyen par étudiant atteint 11 530 € en 2019, variant de 10 100 € pour un étudiant à l'université à 15 700 € en CPGE. La note relève que "le coût par étudiant est en baisse pour la 6e année consécutive (-1,4 % en 2019 et -7,9 % depuis 2009), car les effectifs augmentent fortement (+1,6 % en 2019 et + 21,3 % depuis 2009)".

***résorber la pénurie et le déficit de postes :**

Le Programme 150 n'a pas été abondé dans le PLFR qui a été présenté le 2 juin.

Or, nous avons accueilli 90 000 étudiants en plus en deux ans et les établissements ne créent pas les postes de titulaires nécessaires, faute de moyens nous disent-ils, pendant que le ministère nous dit que les établissements ont les moyens de le faire. Qui croire? Et comment sortir de cette impasse?

Les moyens spécifiques à la loi ORE et ceux intégrés dans le plan de relance ne suffisent pas ou alors une pression doit être mise dans le cadre du dialogue stratégique de gestion entre le ministère et les établissements. L'argument systématiquement brandi de l'autonomie des universités ne peut être la seule réponse quand la qualité de formation dans l'enseignement supérieur de milliers d'étudiants est en jeu. Le service public de l'ESR n'est pas une formule vide de sens. L'Etat se doit de le développer pour répondre à la demande croissante des familles de formation de la jeunesse (cf sondage 70% des familles souhaitent que leurs enfants poursuivent leurs études dans le supérieur).

La réponse à court terme par le recrutement de contractuels (145 000 vacataires) ne nous convient évidemment pas a minima pour les raisons suivantes : précarité des personnels, manque de suivi dans la formation des étudiants, turn over dans les équipes qui nécessite à chaque départ et arrivée une formation du nouveau ou de la nouvelle (évidemment bénévolement par les équipes en place ce qui crée surcharge de travail), pression sur les personnels qui nuit à la qualité des enseignements,

Pour rappel : le taux de recrutement est historiquement bas et 4,4 millions d'heures complémentaires pour les titulaires et 1,4 million par les contractuels! (équivalent de 30000 postes).

Comment dans ces conditions poursuivre une recherche de qualité? Comment conserver des conditions de travail décentes?

Pour nous, 9000 postes de titulaires toutes catégories confondues sont nécessaires pour remettre à flot l'ESR.

***améliorer les conditions de travail :** nous revendiquons une diminution des services pour remédier aux surcharges de travail (saisir à cette occasion la réflexion sur le référentiel de tâches?), une diminution des effectifs TD pour permettre de s'adapter à un retour d'une pandémie dévastatrice.

Recevez Madame la professeure, l'expression de notre considération.

Anne Roger, Scerétaire générale du SNESUP-FSU

Pour rappel le courrier intersyndical envoyé au premier ministre Jean Castex (daté du 18 mai)

Monsieur le Premier ministre,

La crise sanitaire n'a épargné personne et la jeunesse a été particulièrement affectée par la dégradation des conditions d'enseignement et par les confinements répétés. Pour que les étudiants et les étudiantes ainsi que l'ensemble de la communauté universitaire ne soient pas sacrifiés, l'État, via son budget et le plan de relance, se doit d'investir dans le développement du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Afin d'assurer l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur, principe constitutionnel, et permettre la réussite de toutes les étudiantes et tous les étudiants, il nous paraît essentiel d'assurer des conditions satisfaisantes d'enseignement et de recherche. Dans le cadre du protocole de déconfinement, vous avez annoncé une jauge de 50 % des effectifs autorisés jusqu'à la fin de l'année universitaire puis une réouverture des universités lors de la rentrée de septembre "en conditions normales", si les conditions sanitaires le permettent, ce qui devrait signifier l'accueil de 100 % des étudiant-es sur site. C'est une mesure indispensable. La gestion de crise sans accompagnement a en effet conduit certaines universités ou laboratoires à privilégier des solutions privées pour assurer les cours et activités à distance, en contradiction avec le principe de neutralité commerciale. Il est donc essentiel que l'ensemble des établissements soit accompagné dans le mois qui vient (expertise technique, moyens humains et financiers) pour mettre en place concrètement les nécessaires adaptations de leurs locaux avant la rentrée 2021.

Cependant, pour réussir ce retour vers l'université, compte tenu, d'une part, de l'état actuel des conditions d'encadrement et d'études et, d'autre part, de la progression historique du nombre de bacheliers et bachelères en 2020 et 2021, il nous faut anticiper le recrutement d'enseignant-es, d'enseignant-es chercheur-es et de personnels administratifs et techniques, toutes et tous titulaires, à la hauteur des besoins. Dans le même temps, les établissements doivent impérativement se doter de systèmes d'aération et de purification de l'air, associés à des mesures du taux de CO2 afin de prévenir les éventuelles contaminations et permettre l'application des gestes barrières.

À ce jour, et alors que de nombreux/ses docteur-es sont en recherche d'emploi, le nombre de postes d'enseignant-es chercheur-es ouverts au concours* atteint son niveau le plus bas depuis 20 ans (1935 en 2021 contre 3613 en 2011). Le nombre de postes d'enseignant-es de statut second degré ouverts au recrutement dans l'enseignement supérieur est lui aussi historiquement bas (620 en 2021 contre 800 les années précédentes) et la dotation budgétaire que l'État consacre à chaque étudiant-e ne cesse de baisser depuis 15 ans. Nous sommes arrivés à un seuil critique qui conduit chaque année les enseignant-es titulaires à effectuer 4,4 millions d'heures complémentaires tandis que 1,4 millions d'heures supplémentaires sont assurées par des agent-es contractuel-les. Cela représente l'équivalent de 29 830 charges statutaires annuelles d'enseignant-es-chercheur-es. Dans le même temps, plus de 145 000 vacataires sont également sollicité-es. Cette surcharge de travail conduit à un épuisement professionnel généralisé et réduit le temps consacré aux missions de recherche.

L'accueil des 31 400 bachelier-es supplémentaires en 2021 (chiffre du ministère) - soit près de 91 000 de plus en deux ans - nécessiterait la construction de l'équivalent de trois universités supplémentaires et le recrutement de 9 000 fonctionnaires de toutes catégories, sans évoquer les mesures propres à la situation sanitaire. La LPR prévoit le recrutement de 700 titulaires et de 1 500 contractuel-les dès cette année : outre qu'on serait loin du compte, il semble qu'il ne s'agisse que d'un effet d'annonce puisque, à ce jour, aucun financement n'est dévolu aux opérateurs pour effectuer ces recrutements.

C'est donc avec insistance que nous vous demandons de bien vouloir programmer, dans le projet de loi de finances rectificative estival, les moyens financiers qui permettront aux opérateurs du ministère de recruter des fonctionnaires et de renforcer la qualité sanitaire de leurs infrastructures

Nous vous prions, Monsieur le Premier ministre, de bien vouloir agréer l'expression de nos salutations syndicales et républicaines.

Signataires : SGEN-CFDT, SNPTES, A&I-UNSA, Sup'Recherche UNSA, ANCMSP, SNESUP-FSU, SNASUB-FSU, SNCS-FSU, SNEP-FSU, FO ESR, CGT ferc sup, SNTRS-CGT, CGT INRAE, UNEF, L'Alternative, UNSA-ITRF-BIO, Solidaires étudiant-e-s, Sud éducation, Sud recherche EPST, CJC

* Arrêté fixant le nombre d'emplois offerts à la mutation, au détachement et au recrutement par concours des professeurs des universités et des maîtres de conférences jusqu'au 31 décembre de l'année précédente